



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

COTOREP

Question écrite n° 16121

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que rencontrent certains bénéficiaires des prestations de la COTOREP, notamment en cas de déménagement pour un autre département. En effet, il s'avère que l'appréciation de l'état de santé peut varier considérablement d'un département à l'autre sans pour autant qu'un quelconque changement de cet état de santé n'ait eu lieu. Or, dans le cas où une amélioration est constatée, celle-ci engendre tout naturellement une diminution des aides. L'intéressé se trouve alors confronté à des difficultés financières mais surtout à un sentiment d'incompréhension et d'injustice. Il la remercie de bien vouloir lui donner son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16121

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3546